ART. 68 N° 2034

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

### LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 2034

présenté par M. Balanant

#### **ARTICLE 68**

Après l'alinéa 29, insérer les deux alinéas suivants :

« I *bis* – Au premier alinéa de l'article L. 512-16 du code de l'environnement, la référence : « et L. 216-13 » est remplacée par les références : « , L. 216-13, L. 231-1 et L. 231-2 » ;

« I *ter.* – Au premier alinéa de l'article L. 555-2 du code de l'environnement, la référence : « et L. 216-13 » est remplacée par les références : « , L. 216-13, L. 231-1 et L. 231-2 ». »

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination des articles L. 512-16 et L. 555-2 du code de l'environnement avec les articles L. 231-1 et L. 231-2 créés par l'article 68.